



## Révision de prix d'un contrat de construction

-----  
Par marion2303

Bonjour,

Nous avons signé un CCMI avec la case pour une révision de prix cochée. Oralement le vendeur nous avez dit que le prix était ferme. il me la ensuite confirmé par mail en ayant cette phrase : "Je vous confirme mes dires, le prix contrat est ferme pendant la durée des conditions suspensives puis la durée des travaux."

Il demande maintenant une révision. puis je la refuser suite à ce mail ?

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

C'est curieux. Il est rare que le prix de construction d'une maison individuelle ne soit pas révisé. Vous pouvez essayer de lui rappeler son assurance donnée par mail mais, devant un tribunal, il n'est pas sûr du tout que ce simple mail soit reconnu comme un renoncement à la révision stipulée dans le contrat.